

Appels mobiles à l'étranger: attention aux abus

Bientôt les vacances. La plage, le soleil... et le téléphone mobile qui fera partie du voyage. A tort ou à raison, le portable suit son propriétaire dans son lieu de villégiature.

Mais lors de vacances à l'étranger, c'est votre porte-feuille qui risque de prendre des coups de soleil. Voire même une insolation. Vous le savez, lorsque vous téléphonez de l'étranger, des coûts de ré-acheminement vous sont facturés. Idem si quelqu'un vous appelle. On appelle ça le roaming. Et il constitue une véritable vache à lait pour les opérateurs. Comme chaque année à la même époque, la Commission européenne épingle les opérateurs en estimant qu'il appliquent des « *frais de services itinérants internationaux* » (« *roaming* ») *souvent démesurés pour les appels passés par leurs clients en dehors de leur pays* ». Il y a des situations extrêmes révélées dans un rapport des 25 autorités nationales de régulation des télécommunications. Ainsi, un Finlandais qui appelle son pays depuis Chypre avec un abonnement finlandais ne paiera que 58 centimes la minute tandis qu'un Polonais qui téléphone à Varsovie depuis Malte devra déboursier 5,01 euros la minute, dix fois plus! Les Britanniques, les Français et les Belges sont médiocrement lotis: un Français appelant son pays à partir d'Espagne ou d'Italie devra payer un euro par minute de frais de « *roaming* », tandis que s'il reçoit dans ces pays un coup de fil de chez lui les frais seront trois fois moins élevés. La source du problème vient des « *accords d'itinérance internationale* » que les opérateurs doivent conclure avec leurs homologues étrangers. Mais la Commission estime que la diminution des prix de ces contrats de gros n'a pas été répercutée sur les clients privés. Pour autant, l'exécutif européen se refuse à légiférer. « *Il se peut que le problème puisse être résolu par le marché* », a déclaré Martin Selmayr, le porte-parole de Viviane Reding, la commissaire européenne chargée des Télécommunications. « *Pour l'instant, nous ne pensons pas en termes de réglementation* », a expliqué le porte-parole. Dès l'automne 2005, la Commission ouvrira un site Internet où figureront les différents frais de roaming dans l'espoir que cette transparence incite les clients privés à changer d'opérateur si ce dernier exige des frais trop élevés. En février dernier, Bruxelles avait déjà pointé les pratiques de deux des principaux opérateurs européens: le britannique Vodafone et l'allemand T-Mobile. « *Les exploitants étrangers acquittent les tarifs d'interopérateurs pour pouvoir passer par les réseaux allemands de T-Mobile et Vodafone de manière à permettre à leurs propres abonnés d'utiliser leur téléphone mobile lorsqu'ils sont en Allemagne* », explique la Commission dans un communiqué. Or, estime l'exécutif européen, « *ces tarifs élevés sont préjudiciables aux consommateurs parce qu'ils sont répercutés intégralement sur les abonnés de ces exploitants* ». L'enquête de la Commission montre que T-Mobile, depuis 1997 et au moins jusqu'à fin 2003, « *a abusé de sa position dominante sur le marché allemand de la fourniture de services en gros d'itinérance internationale sur son propre réseau. L'abus consistait à pratiquer des prix inéquitables et excessifs à l'égard des exploitants européens* ». La Commission est parvenue aux mêmes conclusions « *en ce qui concerne les tarifs interopérateurs appliqués par Vodafone pour la période allant de début 2000 à au moins fin 2003* ». Selon les services européens de la Concurrence, « *l'enquête a également révélé que les services d'itinérance généraient des profits plusieurs fois supérieurs à ceux produits par des services comparables fournis par des exploitants de réseaux mobiles.* »